



HAL
open science

La consigne n'est pas de ronfler. La perception du ronflement au XIXe siècle

Sophie Panziera

► **To cite this version:**

Sophie Panziera. La consigne n'est pas de ronfler. La perception du ronflement au XIXe siècle. *Socio-anthropologie*, 2020, Bruits et chuchotements, 41, pp.57-73. 10.4000/socio-anthropologie.6702 . hal-02546331

HAL Id: hal-02546331

<https://paris1.hal.science/hal-02546331>

Submitted on 18 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La consigne n'est pas de ronfler¹ »

La disqualification du ronflement au XIX^e siècle

SOPHIE PANZIERA

Résumé

Cet article propose d'étudier le changement de perception du ronflement qui s'opère au XIX^e siècle. Cette sonorité corporelle y est en effet l'objet d'une attention sociale toute nouvelle. Alors qu'elle n'intéressait pas jusqu'alors, elle devient intolérable et on cherche à la supprimer par tous les moyens. Les processus d'auto-contrôle des corps que la disqualification du ronflement suscite participent à la construction de l'espace intime comme un espace de silence. Les essais de judiciarisation des problèmes qui sont liés au ronflement sont ainsi révélateurs d'une dynamique plus large d'insonorisation des bruits organiques. Lorsque ses manifestations sonores débordent de la sphère privée, le ronflement devient justiciable d'une attention publique. Éclairant l'intolérance contemporaine face aux ronflements d'autrui, cette mise en perspective historique permet d'interroger les logiques sociales à l'œuvre lors du déplacement des seuils de tolérance auditives au sein de l'intimité.

Mots-clés : *sommeil, bruit corporel, silence, sensibilité*

Abstract

This article focuses on the change in perception of snoring taking place in the 19th century—as an object of a brand-new social interest. While this bodily sonority previously triggered no particular scrutiny, it was only within the 19th century that it was perceived as intolerable and had to be suppressed by all means. The disapproval of snoring aroused the demand of self-control of the body thus participated in the construction of the intimate space as a space of silence. Attempts to bring snoring-related conflicts to court are thus indicative of a broader dynamic of soundproofing organic noise. When it extends beyond the private sphere, snoring becomes rightly subject to public attention. This shedding of light on the contemporary intolerance towards the snoring of others, from the historical perspective, allows us to question the social logic at work during the shifting of auditory tolerance thresholds within the private sphere.

Keywords: *sleep, body noise, silence, sensitivity*

¹ Bourgeois A. (1895), *La consigne n'est pas de ronfler*, vaudeville en 1 acte, Paris, Bibliothèque des modernes.

Mon horreur la plus particulière est pour les tramways mâles : je veux dire, ceux qui cornent. Ils ressemblent à quelqu'un qui ronfle, et jamais je n'ai pu supporter qu'on me ronflât aux oreilles. Ça me rend malade, ça m'exaspère ! Je n'ai jamais compris que la loi n'ait pas inscrit le ronflement dans les cas de divorce, au nombre des injures graves ou des sévices, je vous donne à choisir².

En 1911, le journaliste et homme de lettres Pierre Mille consacre sa chronique, en une du *Petit Marseillais*, au ronflement. Il introduit son propos en comparant la mécanique industrielle et la mécanique corporelle par l'insupportabilité des sonorités qu'elles produisent. Tout comme l'on peut distinguer les « tramways femelles » qui « sonnent », et les tramways mâles « qui cornent », les ronfleurs ont eux aussi leur typologie de nuisances sonores, qui pourrait faire l'objet « d'un traité sur la ronflomanie » :

Un très gros traité, car les ronfleurs mettent, dans l'exercice de leur infirmité, une fantaisie, un art, une variété qui m'intéressent volontairement et dont j'enrage cependant. Il y en a qui jouent du cor de chasse : ce sont les barytons de la confrérie. D'autres dont on jurerait qu'ils ont une flûte quelque part : ce sont les ténors. D'autres font de si drôle de petites modulations que, au moment même où on les envoie au diable, on a envie de rire : mais je n'aime pas rire toute la nuit ; c'est mauvais pour la santé, et je ne vais pas au lit pour ça³.

Né en 1864, l'auteur évoque cette gêne nocturne comme un désagrément bien connu, qui pose un véritable problème social. Problème auquel il est confronté dès qu'il ne dort pas chez lui, « dans une chambre dont les portes et les fenêtres sont capitonnées » pour ne rien entendre. La lutte contre les ronflements intègre ainsi au début du xx^e siècle, au même titre que les bruits de la ville moderne (Granger, 2014), la lutte contre des sonorités qu'on ne saurait plus tolérer, et qui, dans certains cas, devraient être affaire de justice. Or cette intolérance semble relativement récente et apparaître au milieu du xix^e siècle.

L'article propose d'étudier et d'interroger ce changement de perception du ronflement. Reliant histoire des sensibilités auditives et

² Mille P., *Le Petit Marseillais*, 30 avril 1911.

³ *Ibid.*

histoire du corps et de l'intime, l'étude des différents discours sur le ronflement sera mise en regard avec les évolutions et les reconfigurations des espaces de sommeil. À travers l'étude de la littérature normative – discours médicaux et hygiénistes, manuels d'éducation et de civilité – nous essayerons de déterminer la place du ronflement dans la perception du sommeil et de l'ensemble de règles qui l'encadre au XIX^e siècle. L'étude de la littérature de mœurs (théâtre, chansons) et une première prospection dans la presse permettront de voir à quel point ce changement de perception sonore se répercute dans l'ensemble des discours, traduisant une nouvelle attention sociale au ronflement.

Il s'agit ici d'une première exploration, et nous avons volontairement écarté de ce travail des pistes qui constitueraient des objets d'investigation à part entière – laissant par exemple de côté la gestion du ronflement dans les lieux de sommeil collectif (pensionnats, armée, hôpitaux) qui mobiliserait d'autres types de sources. Certaines directions de recherche sont seulement esquissées, et elles mériteront d'être approfondies davantage lors de recherches ultérieures – nous pensons plus particulièrement à une analyse plus fine du traitement des ronfleurs selon le genre ou l'appartenance sociale.

Cette étude a donc pour objet d'essayer de comprendre comment cette préoccupation nouvelle pour le ronflement traduit une variation des seuils de tolérance auditifs au cœur de l'intime, et induit une discipline accrue du corps. S'inscrivant dans une dynamique plus large de disqualification des bruits corporels au XIX^e siècle, l'étude du ronflement apparaît ainsi comme une voie d'accès originale à un problème plus ample : celui du bruit des fonctions organiques qui, comme le rot ou le pet, deviennent des manifestations sonores justifiables d'une attention publique.

Du bon au mauvais sommeil

À l'époque moderne et au début du XIX^e siècle, le ronflement est un bruit qui semble familier. Il indique simplement que celui ou celle qui le produit est endormi et n'est pas près de se réveiller. Le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835 en donne la définition suivante : « RONFLER : Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil⁴. » C'est un bruit qu'on remarque, mais il est familier et permet même de qualifier d'autres sonorités similaires : « On dit familièrement que *Les violons* ou *d'autres instruments de musique ronflent*, pour dire, qu'ils jouent et font grand bruit⁵. »

⁴ Anonyme (1836), s.v. « Ronfler » dans *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Paul Dupont et Cie, t.2, p. 518.

⁵ *Ibid.*

Bruyant certes, mais peu dérangent, le ronflement n'est que rarement évoqué dans les sources comme un problème majeur pour l'intimité des couples ou des familles. Dans la continuation de la médecine hippocratique, il ne fait pas l'objet d'un traitement particulier chez les adeptes de la nouvelle pensée médicale de la fin du xviii^e siècle qui s'intéressent à la physiologie du sommeil. Boissier de Sauvages définit ainsi le ronflement comme « une respiration sonore », qui caractérise « la plupart de ceux qui dorment⁶ ». En 1827, l'*Encyclopédie méthodique* dirigée par l'idéologue Félix Vicq-d'Azyr réaffirme que « le ronflement est un phénomène qui ne s'éloigne en rien de l'ordre physiologique⁷ ». C'est une manifestation banale et courante et non un dysfonctionnement du corps. Pour certains médecins, il est même révélateur de la bonne santé du patient :

Aussi remarque-t-on que le ronflement a lieu le plus souvent chez les individus robustes, et dont les puissances respiratoires exercent leur action avec énergie. [...] Il ne sert en rien au diagnostic ni au pronostic des maladies, état dans lequel on l'observe peu, et où il serait plutôt d'un bon augure en indiquant le retour d'un sommeil profond⁸.

Les représentations qui sont associées au ronflement sont alors celles qu'on rattache à l'état de sommeil. Selon le lieu et la temporalité où on le pratique, il peut être signe de vertu – désignant le repos du travailleur – ou au contraire, de fainéantise. Mais, comme le note Guillaume Garnier, à la fin du xviii^e siècle, le ronflement intéresse peu, et les mentions de ce bruit intime restent rares, tant dans les sources médicales qu'en littérature (Garnier, 2013).

C'est seulement à partir de la seconde moitié du xix^e siècle qu'on commence à percevoir dans les sources un intérêt grandissant pour cette sonorité corporelle. C'est tout d'abord dans la presse et la littérature populaire qu'elle prend de l'importance, apparaissant pour la première fois dans les titres. De nombreux vaudevilles et chansons utilisent cet indicateur sonore pour signifier un sommeil lourd. C'est le cas par exemple dans la pièce *Un mari qui ronfle* produite au théâtre des variétés de Paris en 1854. Le vaudeville s'ouvre sur la chambre à coucher des époux, où Emma s'impatiente : « Deux heures du matin !... J'ai cru que mon mari ne s'endormirait pas !

6 Boissier de Sauvages F. (1772 [1763]), *Nosologie méthodique*, t. 4, Lyon, Gouviou, p. 355.

7 Ramon L.-J. (1827), « Ronflement » dans Moreau de la Sarthe J.-L., Vicq-d'Azyr F. (dir), *Encyclopédie méthodique. Médecine*, vol. PHY-SEL, Paris, Panckoucke, p. 603.

8 Anonyme (1820), s.v. « Ronflement », *Dictionnaire des sciences médicales*, t. 49, Paris, Panckoucke, p. 77-78.

Mais Dieu merci ! Le voilà qui ronfle, et je puis sortir tranquille⁹. » Les ronflements du conjoint (indiqués plusieurs fois dans les didascalies) permettent à l'épouse adultère de s'assurer qu'elle peut s'éclipser pour la nuit. C'est également la trame narrative de plusieurs chansonnettes populaires intitulées *Fallait pas qu'il ronfle*, *Pendant qu'il ronfle*, ou encore *Un mari qui ronfle*¹⁰. Ce schéma n'est pas nouveau, et on le retrouve déjà évoqué aux siècles précédents dans certaines comédies de Molière. Clitandre et Angélique attendent par exemple que Georges Dandin « ronfle » afin de pouvoir s'entretenir lors d'une rencontre nocturne¹¹. Cependant, le ronflement n'y est qu'anecdotique, évoqué rapidement dans les dialogues. Au cours du XIX^e siècle, les personnages endormis commencent à apparaître sur le plateau, et le bruit du ronflement intègre le jeu de l'acteur, contribuant à signifier ou à feindre le sommeil. L'aspect bruyant ne semble pas déranger, mais peut prêter à la moquerie, tournant souvent en ridicule le personnage endormi. Il prend place sur scène et devient quelquefois l'objet principal de l'intrigue. Représentée pour la première fois au Palais-royal en 1866, la pièce *La consigne est de ronfler* est ainsi un véritable succès. Elle met en scène un capitaine d'infanterie, Tavernier, qui brûle de rejoindre l'un de ces premiers amours au bal de l'Opéra. Il craint cependant que son absence soit remarquée par sa femme – qui bien qu'elle fasse chambre séparée, vient souvent se présenter à sa porte pour s'assurer de son sommeil. Afin de ne pas se faire surprendre, il ordonne à l'un de ses fusiliers, de se coucher dans son lit, avec pour consigne expresse de ronfler. L'imitation du ronflement y constitue un ressort comique pendant plusieurs scènes, donnant la réplique aux différents personnages :

IRMA, d'une voix douce.

— Mon ami, dors-tu ?

LANDREMOL

— Brr! rrr !

IRMA, à elle-même

— Il dort ! (Elle pose le bougeoir sur la table) Pauvre Edmond ¹²!

La tolérance face au ronflement semble cependant diminuer au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle. En 1895, alors que les

⁹ Beauplan A., Siraudin P. (1854), *Un mari qui ronfle*, Clermont, A. Daix, p. 2.

¹⁰ Benza L. (1875), *Fallait pas qu'il ronfle*, Paris, Feuchot. Lefay Ch. (1882), *Pendant qu'il ronfle*, Paris, Bathlot. Bomier G. (1895), *Un Mari qui ronfle*, Paris, Meuriot.

¹¹ « Mon mari ronfle comme il faut, et j'ai pris ce temps pour vous entretenir ici ». Molière (1840 [1668]), *George Dandin* dans *Œuvres de Molière*, Paris, Martial Ardant frères, p. 164.

¹² Lambert-Thiboust, Grangé E. (1866), *La consigne est de ronfler*, Paris, Michel Lévy. Le livret connaît de nombreuses rééditions tout au long du XIX^e siècle.

déboires de Tavernier et Landremol sont toujours à l'affiche de plusieurs théâtres, le compositeur Armand Bourgeois intitule son vaudeville *La consigne n'est pas de ronfler*, illustrant ce changement de perception. Il met en scène Célibaton, bourgeois de 35 ans, qui refuse de se marier de peur de « tomber sur une femme qui ronfle¹³ ». Le ronflement ne prête plus à sourire, il est devenu un désagrément sonore qui pose problème dans l'intimité. Les remèdes pour pallier ce désagrément sont alors activement recherchés. Dans la presse, ils font régulièrement l'objet de réclame, de brèves, ou constituent un sujet privilégié du courrier des lecteurs. Ainsi, en février 1870, plusieurs quotidiens (*La France, Le Gaulois, Le Siècle*) rapportent avec enthousiasme l'invention d'un instrument « délicat qui, placé sur le nez, étouffe complètement tout bruit incongru s'échappant des narines », baptisé « l'ami du ronfleur¹⁴ ». Lorsque *La Lanterne* lance une nouvelle rubrique destinée à répondre aux questions des lecteurs, le ronflement est l'un des premiers sujets abordés :

Le ronflement est-il une maladie, est-il une infirmité, y a-t-il enfin un remède capable de le guérir ?
Un savant m'a répondu que non, mais que la volonté pourrait en être un.
J'adresse aux médecins cette question, en les assurant qu'ils rendraient un véritable service à plusieurs ménages et à tous les dortoirs¹⁵ !

Les réponses sont nombreuses et diverses : boucher le nez du dormeur, le changer de position, siffler, etc. Si aucun médecin ne répond directement au quotidien, le ronflement devient bien un objet de préoccupation médicale. Il bénéficie quasi-systématiquement de sa propre entrée dans les dictionnaires de médecine, et la description du phénomène y est précisée. Contrairement au début du siècle, des moyens pour faire disparaître cet inconvénient sont également exposés. Pour le D^r Couetoux, le ronflement devient même un symptôme dont il faut se préoccuper :

En fait, le ronflement tient à une respiration défectueuse. S'il se rencontre très fréquemment comme la bave nocturne, chez des personnes « qui se portent parfaitement bien d'ailleurs », il en est pas moins le symptôme d'une respiration vicieuse¹⁶.

¹³ Bourgeois A. (1895), *La consigne n'est pas de ronfler*, op. cit.

¹⁴ *Le Gaulois*, 28 février 1870.

¹⁵ *La Lanterne*, 10 novembre 1889.

¹⁶ D^r Couetoux, « De la bave infantile et du ronflement », *Le Poitou médical*, 1^{er} mars 1895, p. 59.

Désigné comme une infirmité corporelle, le ronflement devient alors pour les médecins non plus signe d'un corps en bonne santé, mais celui d'un corps relevant d'une mauvaise hygiène. Suivant l'analyse d'Olivier Faure, il nous semble ici intéressant d'émettre l'hypothèse que cet intérêt médical nouveau se constitue comme la réponse à une demande sociale croissante : celle de remédier à ce bruit corporel devenu gênant et indésirable¹⁷.

Contrôler le ronflement, signe de distinction sociale

Le fait de ne pas ronfler devient, devant ce changement de perception, un signe de politesse. Si les consignes sur le ronflement dans les manuels de civilité destinés à la bourgeoisie sont rares – le contrôle du corps en sommeil étant de plus en plus intériorisé – on les trouve néanmoins dans les contes destinés aux enfants comme un élément important de l'éducation¹⁸ :

Apprends une fois pour toutes qu'un garçon bien élevé ne ronfle point, ne fait point claquer sa langue en mangeant, ne marmotte point en priant Dieu, ne joue point du trombone en se mouchant, et se garde de bâiller à gorge déployée, comme un marsouin échoué sur le sable. Tout cela n'appartient qu'aux gens égoïstes, sauvages et mal élevés. Si tu ne peux t'en abstenir, je ne vois pour toi autre parti à prendre que de chercher une caverne au fonds des bois pour y vivre avec les loups, les renards et les sangliers¹⁹.

Ne pas ronfler fait partie des règles du savoir-vivre qui distingue l'homme de l'animal. Dormir en silence semble bien devenir une procédure de distinction, participant à l'autocontrôle des corps opéré par les élites du XIX^e siècle, qui s'efforcent de se « désodoriser » tout comme elles essaient de se désodoriser, afin de se distancier du peuple, amateur de tintamarre et de brouhaha (Corbin, 2016). La disqualification

17 « Aux médecins qui proposent de préférence une hygiène de vie draconienne pour empêcher la maladie et retarder la mort, les malades demandent plutôt le soulagement rapide de maux précis déjà manifestés. Soumis à une concurrence qu'ils ont voulue et dont les malades savent fort bien jouer, les médecins cèdent le plus souvent à leurs clients ». Faure O. (1998), « La médicalisation vue par les historiens », dans Aïach P., Delanoë D. (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Economica, p. 64.

18 Pour Norbert Elias, le sommeil est alors relégué au rang de tabou : « À mesure que les adultes considèrent comme "naturel" leur sentiment de pudeur et de gêne, que la répression "civilisée" de la vie pulsionnelle leur semble une chose "allant de soi", ils comprennent de moins en moins, quand ils ont accédé à un certain niveau de civilisation, pourquoi les enfants sont dépourvus, à l'état "naturel", de ce sentiment de gêne, et de pudeur », dans Elias N. (1973 [1969]), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, p. 238.

19 Tesson L. (1869), « Le ronfleur », dans *Le Petit avare, suivi de divers autres contes*, Tours, Mame et fils, p. 74.

du ronflement intègre ainsi un mouvement plus large de volonté d'insonorisation de l'ensemble du langage corporel, qui impose le contrôle des attitudes et des gestes (parler à voix basse, manger discrètement...), jusqu'à chercher à imposer le silence à toute manifestation de bruit corporel. Dans la chanson *Voulez-vous bien ne plus ronfler*, c'est l'organe responsable du ronflement qui est pointé du doigt :

J'vous l'dis vot'nez est trop mignon
 Les gens dis'ent, voyant vot'figure !
 C'qu'il en a un blair dans la hure
 C'est une terrible infirmité
 Vous êt's la risé' du quartier
 Et j'vous l'assur'mon viel Horace
 La musique de votr'nez m'agace
 Car la nuit lorsque vous ronflez
 Vous soufflez comme un vieil enflé²⁰.

L'appendice nasal est décrié pour les sons inconvenants qu'il produit (ronflement, mais aussi mouchage, reniflement). Lorsqu'il illustre la chansonnette *Une femme qui ronfle*, Émile Butscha choisit par exemple de représenter en gros plan le profil d'une femme avec un nez exagérément imposant, dormant la bouche ouverte²¹. En accentuant les parties du corps qui produisent les sonorités indésirables, il visible et rend audible le fonctionnement de la respiration durant le sommeil. Cette disqualification du ronflement rejoint les interdits de roter et de péter qui se diffusent au cours du siècle – comme le montre l'apparition de la « maladie verte », qui désigne les troubles provoqués chez les femmes par la crainte de péter en public (Gasnier, 1982). C'est bien la manifestation sonore de la mécanique corporelle qui devient alors inconvenante. L'injonction au « silence des organes » et l'incitation à refouler les bruits corporels s'intègrent ainsi au processus plus large de « civilisation des mœurs » identifié par Norbert Elias (1973).

Ne pas ronfler semble ainsi intégrer les disciplines de silence imposées par le code de politesse ou, d'une manière générale, par la civilité. Toute rupture de ces codes crée une perturbation qui peut être comique, comme nous l'avons vu dans de nombreux vaudevilles à partir de la seconde moitié du siècle. Dans *La consigne est de ronfler*, le ronflement constitue le ressort comique principal de la pièce mais l'officier à qui on demande de ronfler exprime sa gêne devant l'ordre qui lui est donné. Il lui semble inconvenant d'imiter ce bruit intime, et ce n'est que sous la menace de sanction qu'il accepte de le faire :

²⁰ Piccolini H. (1904), *Voulez-vous bien ne plus ronfler !*, Paris, Costel.

²¹ Pourny C. (1882), *Une femme qui ronfle !*, Paris, Feuchot.

TAVERNIER

— Sais-tu ronfler ?

LANDREMOL

— Si je ronfle ?

TAVERNIER

— Oui

LANDREMOL

— Ah ! Je sais pas...y a Berluron, par exemple ! ... (*riant.*) C'est comme une grosse mouche ! (*Il imite Berluron*) Brrr ! Brrrr ! ...

TAVERNIER

— Eh bien, essaie, toi !...

LANDREMOL

— Oh, devant mon supérieur !...

TAVERNIER

— Ronfle, ou je te flanque à la salle de police²².

Participant au contrôle social des corps, les comportements silencieux distinguent alors le rang social. Ceux qui ne sont pas gênés d'émettre ou d'entendre ce bruit sont relégués comme « non-civilisés ». Ce sont les enfants mal élevés, mais aussi les provinciaux ou les étrangers qui ne connaissent pas les bonnes manières, et ceux qui socialement dorment encore collectivement : les plus pauvres. Les ronfleurs et les ronfleurs sont ainsi bien souvent des domestiques – qui se retrouvent au contact des populations plus favorisées par leurs fonctions. Un journaliste du *Soleil* rapporte ainsi le procès d'une domestique londonienne mise en cause pour ses ronflements, ne cachant pas un certain mépris de classe :

Le jugement est dur, il faut en convenir. En certains cas, dormir est une opinion, mais ronfler est toujours une inconvenance. Le vrai coupable en tout ceci est le porc, car c'est lui, cet animal nauséabond, dont la respiration se rapproche le plus du ronflement [...] Jamais je n'ai mieux compris pourquoi le « Sans domicile » de la *Chanson des gueux* de Richepin préférerait coucher sous les ponts que dans les hôtels, et pourquoi il adressait ses imprécations aux ronfleurs²³.

²² Lambert-Thiboust, Grangé E. (1866), *La consigne est de ronfler*, op. cit.

²³ Schneider L. (1898), « Ronfleurs et ronflements », *Le Soleil*, 13 avril 1898. Il est fait référence au poème « Sans domicile » : « J'couch' quéqu'fois sur un banc d'gare/ Mais le ch'min à côté/ Fout tout l'temps du tintamarre./ Les ronfleurs, ça m'fait tarter. » dans Richepin J. (1881), *La chanson des gueux*, Paris, Maurice Dreyfous, p. 167.

Un mari ou une femme qui ronfle, fléau à combattre

Mais ces incitations au silence des corps révèlent également de nouvelles formes de « désirs de silence » en réaction aux changements du paysage sonore urbain au milieu du XIX^e siècle (Schafer, 1979 ; Corbin, 2016). L'intolérance grandissante face au ronflement – et le processus d'auto-contrôle des sons corporels qu'elle suscite – peut ainsi être considérée comme révélatrice de la modification des seuils de tolérance au bruit au sein même de l'espace d'habitation, construit comme un refuge face aux vacarmes de la ville moderne.

La montée d'une sensibilité aux sonorités extérieures – celle de la rue comme celles des espaces collectifs – va de pair avec un désir d'intimité accru, et amène à la reconfiguration des intérieurs bourgeois, transformant les usages de l'espace consacré au sommeil. Il n'est plus alors convenable de recevoir dans sa chambre, comme l'autorisait l'étiquette aristocratique des siècles précédents (Bauhain, 1989). Progressivement, la distinction public/privé commande les dispositifs architecturaux, et la chambre à coucher devient le cœur de l'intime, séparée de l'espace de réception par de multiples césures spatiales. La distribution des appartements tend à réduire les proximités sonores inconvenantes. Les espaces bruyants comme la cuisine sont rejetés en arrière, sur la cour, alors que le couloir – remplaçant les pièces en enfilade – permet d'éviter la proximité entre les chambres. Les chambres des enfants et des domestiques ne sont plus accolées à la chambre, simple ou double, des conjoints (Charpy, 2010). Ce désir de dormir seul s'exprime également au-delà des élites. Renforcé par les préoccupations hygiénistes qui fustigent la chambre commune comme vecteur de contagion, le lit, et si possible la chambre individuelle, s'imposent progressivement comme norme jusque dans les classes populaires (Perrot, 2009). La chambre devient un espace à soi, où chacun peut s'isoler des sonorités extérieures et familiales.

Le ronflement ne devient alors dérangeant que pour celles et ceux qui sont exposés à la promiscuité du corps en sommeil, devenue de plus en plus rare à une exception près, celle de la vie conjugale :

Quand le ronfleur est dans son lit,
 Ronflant chez lui, sur sa paille
 Son épouse seule en pâtit
 Et presque toujours en trépasse.
 La pauvre ne fermant pas l'œil
 Pendant les trois quarts de l'année,
 Naturellement, au cercueil,
 Par l'insomnie est condamnée²⁴.

Les couples sont en effet les premiers destinataires des remèdes contre le ronflement. L'appareillage « L'ami du ronfleur » serait ainsi « d'une utilité inappréciable » pour « toutes les femmes en proie à un mari bruyant ». Il leur apportera « le bonheur et le repos, au nombre des nécessités de la vie maritale²⁵ ». En 1897, celui commercialisé par la *Sanitary Investment Company* aurait été inventé par « un fermier dont la femme a obtenu le divorce parce qu'il ronflait trop fort²⁶ ! ». C'est également aux « lectrices qui seraient parvenues à faire taire un mari au sommeil turbulent » que *Le Figaro* lance un appel pour répondre au « problème des ronfleurs » en 1876. Assailli par les réponses, le journal précise le 26 octobre qu'il effectuera un classement des différents remèdes, et donnera les réponses les plus saisissantes dans les numéros suivants²⁷. Une lectrice y propose avec pragmatisme « de ne coucher ensemble que dans le cas où ni l'un ni l'autre n'ont envie de dormir²⁸ ». Invitant à faire chambre à part, cette dernière suggestion se positionne à contre-courant de l'évolution des modes de vie bourgeois au XIX^e siècle, qui consacre « l'âge d'or de la chambre conjugale » comme l'espace d'épanouissement du mariage d'amour (Nouvel-Kammerer, 1995 ; Perrot, 2009). Les différents manuels de savoir-vivre intiment l'ordre aux époux de se retrouver chaque soir dans un seul et même lit, trône et sanctuaire d'une conjugalité réussie (Adler, 1983). Renforçant l'intimité, cette évolution des mœurs expose néanmoins à une promiscuité qui n'était jusqu'alors qu'exceptionnelle ou réservée aux classes sociales moins aisées. Les époux ont donc bien plus de chances qu'auparavant d'être perturbés auditivement dans leur sommeil par les bruits corporels, et en premier lieu par le ronflement. Cependant, la possibilité de choisir entre chambres séparées ou chambre conjugale n'est pas donnée à tout le monde, et l'inconfort sonore peut alors conduire à la séparation :

La femme se plaignait de ne pouvoir dormir par suite du ronflement nocturne de son époux... L'exiguïté de l'appartement conjugal ne permettant pas de « faire chambre à part », la malheureuse femme, épuisée par une perpétuelle insomnie, avait consulté d'abord un médecin, puis un avocat. Le médecin lui avait déclaré que le ronflement est un mal incurable : comme la tuberculose ! L'avocat lui avait révélé que le ronflement n'est point une cause de divorce. L'humeur de la pauvre créature ne tarda pas à s'aggraver ; le ménage, troublé la nuit par des réveils incessants, et le jour

25 Voir par exemple *La France*, 25 février 1870. Aubry-Foucault, « Chronique », *La Gazette de France*, 27 février 1870. *Le Gaulois*, 28 février 1870. *Le Siècle*, 8 mars 1870.

26 Voir par exemple *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 15 septembre 1897, et *L'Univers*, 15 septembre 1897.

27 *Le Figaro*, 24, 26, 30 et 31 octobre 1876. *Ibid.*, 2 et 6 novembre 1876.

28 *Ibid.*, 31 octobre 1876.

par des querelles ininterrompues, devint une succursale de l'enfer, jusqu'au jour où la femme, à bout de force et de patience, alla chercher chez sa mère le sommeil dont elle avait un formidable arriéré²⁹.

Le dérangement sonore est quelquefois tel que de nombreux époux semblent envisager cette solution en dernier recours. L'anecdote amène l'auteur à se demander – à l'instar de Pierre Mille quelques années plus tard – : « Est-ce que le ronflement incurable ne devrait pas être considéré comme une cause majeure de divorce ? » Mais si le journaliste en vient à se poser la question du divorce, c'est que le mari, « furieux de voir que sa conjointe ne voulait pas réintégrer le domicile conjugal, s'est livré sur elle à des actes de violence ».

« Le danger de ronfler » : quand le ronflement amène devant la loi

Le ronflement peut en effet, à la fin du siècle, avoir de fâcheuses conséquences et donner lieu à des comportements violents. Dans *La consigne n'est pas de ronfler*, si Célibaton sait qu'il ne pourra souffrir de partager sa couche conjugale avec une ronfleur, c'est que dans chaque situation où il a été confronté à ce bruit nocturne, cela l'a plongé dans un « état de nervosisme » avancé :

Dans un hôtel, une cloison, comparable à une peau de tambour pour intercepter le son, me séparait seule d'un voisin de chambre. [...] Il ronflait encore plus fort. Là-dessus je donne une poussée formidable à la porte qui cède et c'est une vraie volée que je donne au commis-voyageur. Cela me conduisit à la correctionnelle et me fit verser une forte amende, sans compter les pots cassés³⁰.

Ce comportement violent l'amène plusieurs fois devant la police et la justice. Au-delà de la vie conjugale, la promiscuité des corps en sommeil devient comme nous l'avons vu exceptionnelle, et ne se produit que dans certaines situations : celles des lieux de sommeil collectifs expérimentés au pensionnat, à l'armée ou lors des voyages. *La Petite Gironde* rapporte ainsi en 1898 qu'un dénommé M. Miller a manifesté l'intention de « présenter à la législature du Kansas un projet de loi ayant pour objet d'empêcher les gens de ronfler en chemin de fer³¹ ». La promiscuité corporelle entre les voyageurs – même si les compagnies essaient de la réduire – est alors l'objet de nombreuses imprécations, et les manuels de civilité comme la presse ne

²⁹ *Le Progrès de la Côte d'or*, 17 octobre 1890.

³⁰ Bourgeois A. (1895), *La consigne n'est pas de ronfler*, op. cit., p. 8.

³¹ *La Petite Gironde*, 1^{er} janvier 1898.

cessent d'appeler à la régulation des comportements corporels, et notamment au refoulement de toute manifestation organique (Carol, 2012). Cependant, ce contrôle se révèle difficile dans l'abandon du sommeil, et le ronflement sonorise alors un état du corps qui n'est convenable que s'il est invisibilisé au sein d'un espace privé et intime. Pour les voyageurs arrivés à destination, ce sont les hôtels aux cloisons trop fines – mode d'hébergement se développant avec l'essor du tourisme – qui récoltent le plus de griefs. Ce problème ne semble pas être assez pris en compte, comme le regrette un journaliste en 1905 :

Par exemple, à propos de sommeil, je demanderai au T.C.F. [Touring Club de France] et à l'A.C.F. [Automobile Club de France] d'ouvrir une autre campagne énergique. Il est tout simplement honteux de voir encore de nos jours le calme du voyageur, arrivant fatigué par la route ou par les affaires, à la merci constante des cloisons d'hôtel formées d'un simple demi-parpaing ou dixième de parpaing. [...] Et pour une fois que le pauvre voyageur a raison de s'amuser de certaines aventures du voisin ou de la voisine, il maudit vingt autres fois la promiscuité troublante du ronfleur, du cracheur ou autre musicien nocturne³².

On trouve plusieurs faits divers où des voisins exaspérés ont recours à la violence contre des ronfleurs dont les sons nocturnes traversent les cloisons des hôtels ou des appartements. En 1880, c'est ainsi un « cuisinier irascible », François Raget, qui provoque une rixe avec son voisin à cause de ces ronflements quotidiens et incessants :

Au lieu de réveiller à son tour le ronfleur par un coup de poing donné dans la cloison comme il avait l'habitude de le faire, le cuisinier se leva et allant à la porte de la chambre de Houbillard, l'apostropha rudement. [...] Une querelle éclata alors, suivie bientôt d'une rixe qui mit sens dessus dessous tous les habitants de l'hôtel. [...] Au cours de la lutte, Houbillard tomba tout à coup, perdant le sang à profusion. Il venait d'être frappé par son adversaire d'un violent coup d'une paire de longs ciseaux en pleine poitrine³³.

La victime est portée à l'hôpital dans un état très grave, et Raget est immédiatement remis entre les mains de la police. *L'Intransigeant* titre le fait divers « Pas ronfler, ou la mort³⁴ ». Si l'issue n'est pas toujours fatale, l'exaspération causée par le ronflement amène plusieurs fois la justice à intervenir. L'intolérance au bruit est évoquée comme

32 Martin M. (1905), « Le Salon de l'Automobile du cycle et des sports. L'Hôtellerie moderne », *La Petite Gironde*, 2 janvier 1905.

33 « Faits divers. Un cuisinier irascible », *La Petite Gironde*, 26 septembre 1880.

34 « Faits divers. Pas ronfler, ou la mort », *L'Intransigeant*, 21 septembre 1880.

une circonstance atténuante pour l'auteur des violences. En 1885, *La Lanterne* rapporte ainsi qu'outre-Atlantique, un jury a acquitté un homme « par le motif que les ronflements persistants de son compagnon de lit constituaient une provocation de nature à justifier de pareilles repréailles³⁵ ». À la fin du siècle, le ronfleur ou la ronfleuse peuvent devenir directement l'objet des plaintes, et la police est parfois appelée à cause du bruit émis par un ronfleur. En 1898, le procès d'une domestique londonienne amène les journalistes à se demander si les ronflements peuvent « devenir une cause d'inconfort et, par suite, d'insalubrité pour les voisins³⁶ ? ». La jeune fille, dénommée Jane Ship, dérangeait l'ensemble des clients de l'hôtel dans lequel elle louait une chambre :

L'hôtelier, voyant sa maison menacée d'une désertion générale, voulut renvoyer sur-le-champ Jane Ship [...]. Les policemen furent mandés, ils opinèrent qu'un ronflement fort ou même exagéré ne constituait pas un tapage nocturne. Jane Ship fut invitée à rester dans l'hôtel³⁷.

L'hôtelier décide alors de mener l'affaire devant le tribunal. Il obtient gain de cause, et la jeune fille est condamnée à quitter les lieux une fois ses acomptes restitués.

Devenu intolérable, c'est lorsque le ronflement est générateur de conflit au-delà de la sphère privée qu'il devient l'objet d'une attention publique. Les disputes provoquées par les ronflements au sein des couples, où chez des voisins dont les habitations ne sont pas assez insonorisées, débordent dans l'espace public et deviennent alors l'affaire de tous. Le sommeil ne doit s'effectuer qu'au sein de la sphère familiale et intime, et lorsque les circonstances ne le permettent pas – durant les voyages par exemple – le ronflement, révélant le bruit de fonctions corporelles non-contrôlées, est décrié pour son inconvenance.

La disqualification du ronflement révèle la modification des seuils de tolérance aux bruits corporels au cours du XIX^e siècle. Moqué, déprécié, il devient une véritable infirmité. Ne pas être gêné par ce bruit du corps en sommeil est le comble de l'incivilité. Les tentatives pour l'éliminer par tous les remèdes possibles participent des processus d'auto-contrôle des sons corporels qui construisent l'espace intime comme un espace du silence au XIX^e siècle. À la suite d'Alain Corbin, on pourrait intégrer la lutte contre le ronflement à l'émergence d'une revendication d'un « droit au sommeil » fortement reliée à celle d'un « droit au silence » – manifestée entre autres par la

35 « Tribunaux. Ronflements provocateurs », *La Lanterne*, 19 novembre 1885.

36 « La Ronfleuse » dans *La Lanterne*, 2 avril 1898.

37 Schneider L. (1898), « Ronfleurs et ronflements », art. cité.

lutte contre la sonnerie matinale des cloches d'église (Corbin, 1994). Le ronflement devient alors justiciable d'une attention publique lorsque ces manifestations sonores débordent de la sphère privée. Révélateurs du polissage des mœurs, les essais de judiciarisation des problèmes liés au ronflement rejoignent ceux qui incitent, à partir des années 1840, les instances publiques à réprimer plus scrupuleusement le tapage nocturne et les troubles de voisinage. Avant d'être transportée dans l'espace public au siècle suivant (Granger, 2014), la lutte contre le bruit nocturne semble ainsi s'esquisser dans l'espace intime au XIX^e siècle, contribuant à la fabrique sociale des corps.

Bibliographie

- Adler L. (1983), *Secrets d'alcôve*, Paris, Hachette.
- Bauhain C. (1989), « Masculin et féminin, les habitations bourgeoises au XIX^e siècle », *Les annales de la recherche urbaine*, 41, p. 15-26. DOI : 10.3406/aru.1989.1421.
- Carol A. (2012), « Culture somatique et voyages en train », dans Granger C. (dir.), *Histoire par corps. Chair, posture, charisme*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, p. 77-108.
- Charpy M. (2010), « Le théâtre des objets. Espaces privés, culture matérielle et identité bourgeoise. Paris 1830-1914 », thèse d'histoire dirigée par Pinol J.-L., université François-Rabelais de Tours. En ligne : <https://www.theses.fr/2010TOUR2007>.
- Corbin A. (1994), *Les cloches de la terre*, Paris, Albin Michel.
- Corbin A. (2016), *Histoire du silence*, Paris, Albin Michel.
- Elias N. (1973 [1969]), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- Faure O. (1998), « La médicalisation vue par les historiens », dans Aïach P., Delanoë D. (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Economica, p. 53-68.
- Garnier G. (2013), *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Gasnier T. (1982), « Le silence des organes. Anatomie du discours hygiéniste : la réforme des latrines parisiennes (1820-1910) », mémoire de fin d'études sous la direction de M. Roncayolo, École des hautes études en sciences sociales.
- Granger C. (2014), « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 123, p. 85-100. DOI : 10.3917/vin.123.0085.
- Nouvel-Kammerer O. (1995), « La création de la chambre conjugale », dans *Rêves d'alcôves. La chambre au cours des siècles*, Paris, Réunion des musées nationaux, p. 104-127.
- Perrot M. (2009), *Histoire de chambres*, Paris, Seuil.
- Schafer R. M. (1979 [1976]), *Le paysage sonore*, Paris, Lattès.

Sources

- Anonyme (1820), s.v. « Ronflement », *Dictionnaire des sciences médicales*, vol. 49, Paris, Panckoucke, p. 77-78.
- Anonyme (1836), s.v. « Ronfler » dans *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Paul Dupont et Cie, t. 2, p. 518.
- Anonyme (1870), « Chronique », *La France*, 25 février 1870.
- Anonyme (1870), *Le Gaulois*, 28 février.
- Anonyme (1870), *Le Siècle*, 8 mars.
- Anonyme (1880), « Faits divers. Pas ronfler, ou la mort », *L'Intransigeant*, 21 septembre.
- Anonyme (1880), « Faits divers. Un cuisinier irascible », *La Petite Gironde*, 26 septembre.
- Anonyme (1885), « Tribunaux. Ronflements provocateurs », *La Lanterne*, 19 novembre.
- Anonyme (1887), « Le ronfleur », *Le Tintamarre*, 6 mars.
- Anonyme (1889), « Tribune de La Lanterne », *La Lanterne*, 10 novembre.
- Anonyme (1897), *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 15 septembre.
- Anonyme (1897), « La guérison des ronfleurs », *L'Univers*, 15 septembre.
- Anonyme (1898), « La ronfleuse », *La Lanterne*, 2 avril.
- Aubry-Foucault (1870), « Chronique », *La Gazette de France*, 27 février.
- Beauplan A., Siraudin P. (1854), *Un mari qui ronfle*, vaudeville en 1 acte, Clermont, A. Daix.
- Benza L., Duvert F. (paroles) (1875), *Fallait pas qu'il ronfle*, chansonnette, Paris, Feuchot.
- Boissier de Sauvages F. (1772 [1763]), *Nosologie méthodique*, Lyon, Gouvion.
- Bomier G., Gil (paroles) (1895), *Un mari qui ronfle*, chansonnette, Paris, Meuriot.
- Bourgeois A. (1895), *La consigne n'est pas de ronfler*, vaudeville en 1 acte, Paris, Bibliothèque des modernes.
- Couetoux (1895), « De la bave infantile et du ronflement », *Le Poitou médical*, 1^{er} mars 1895, p. 53-60.
- Lambert-Thiboust, Grangé E. (1866), *La consigne est de ronfler*, comédie-vaudeville en 1 acte, Paris, Michel Lévy frères.
- Lefay C., Kuhn E. (paroles) (1882), *Pendant qu'il ronfle*, chansonnette, Paris, Bathlot.
- Le masque de fer (pseudonyme) (1876), « Les échos de Paris », *Le Figaro*, 24, 26, 30, 31 octobre 1876 et 2 et 6 novembre.
- Martin M. (1905), « Le salon de l'automobile du cycle et des sports. L'hôtellerie moderne », *La Petite Gironde*, 2 janvier.
- Mille P. (1911), « Un bon truc », *Le Petit Marseillais*, 30 avril.
- Molière (1840 [1668]), *George Dandin ou le mari confondu*, dans *Œuvres de Molière*, t. 4, Paris, Chez Martial Ardant frères p. 107-187.
- Nemo (pseudonyme) (1890), « Lettre de Paris », *Le Progrès de la Côte d'or*, 17 octobre.
- Piccolini H. (1904), *Voulez vous bien ne plus ronfler !*, Paris, Costel.

- Pourny C. (1882), *Une femme qui ronfle !*, chansonnette comique, Paris, Feuchot.
- Ramon L.-J. (1827), « Ronflement », dans Moreau de la Sarthe J.-L., Vicq-d'Azyr F.(dir), *Encyclopédie méthodique. Médecine*, Paris, Panckoucke, p. 603.
- Simplice (pseudonyme) (1898), « Causerie », dans *La Petite Gironde*, 1^{er} janvier 1898.
- Richepin J. (1881), « Sans domicile », dans *La chanson des gueux*, Paris, Maurice Dreyfous, p. 166-167.
- Schneider L. (1898), « Ronfleurs et ronflements », *Le Soleil*, 13 avril 1898.
- Tesson L. (1869), « Le ronfleur », dans *Le petit avare, suivi de divers autres contes*, Tours, Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, Mame et fils, p. 71-75.